

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2007**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à vingt heures, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anny FLINTHAM-WALLET, Marie-Françoise FELLER, Christiane HERBET, Patricia VINCENT, et Messieurs André BALUT, Eric OBRY, Jean-Paul VORBECK.

Pouvoir de Mr René BUTTIN à Mme Anny FLINTHAM-WALLET

Pouvoir de Mr HUYON à Mr BALUT

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusé(e)s: Mr CAHON, Mme DERAMBURE, Mr CARON, Mr BUTTIN, Mr HUYON

Monsieur OBRY a été élu Secrétaire de séance

P.A.D.D. Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu établi par Madame Boudard Capon à l'issue de la réunion du 25 janvier 2007 et commente le Plan réalisé suite aux différentes réunions de travail. Le Conseil Municipal, après avoir examiné ce plan, approuve les futures zones constructibles délimitées (à l'arrière du lotissement Dodart CD 210, et la parcelle comprise entre le chemin du Bosquet de Camont et la RD 162).

Des orientations particulières pour chaque zone seront définies lors d'une prochaine réunion de travail.

Avenir de la Poste

Suite à la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2006, les Conseils Municipaux de Plachy-Buyon et Prouzel se sont réunis le 16 janvier 2007, en présence de Mme Isabelle Defrance et Mr Pascal Demay, Directeurs à La Poste, qui ont donné oralement des précisions sur l'avenir du bureau de Poste de Prouzel : agence postale communale ou relais poste-commerçant.

Après une rencontre des Maires avec Mr Didier Lefebvre, débitant de tabac à Plachy-Buyon, le Conseil Municipal de Prouzel, avant de se prononcer définitivement, a décidé de réfléchir et de délibérer le 20 février 2007 sur l'éventualité d'une agence postale communale.

Proposition de vérification périodique des installations électriques

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une proposition de contrat d'abonnement, transmise par l'APAVE (organisme chargé du contrôle de sécurité lors des travaux de la mairie), pour la vérification périodique des installations électriques (obligatoire) dans la mairie, l'église, et la bibliothèque, pour un coût de 322.12 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition et donne délégation au Maire pour la signature du contrat.

Convention ATESAT – Option supplémentaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention ATESAT signée avec la DDE a été renouvelée lors de la dernière séance du Conseil pour la mission de base et propose de souscrire une option supplémentaire : assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité pour un coût annuel de 11.52 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition, et pourra solliciter une étude générale sur la sécurité routière dans la commune.

Par ailleurs, des remarques des habitants font ressortir la vitesse excessive de certains véhicules dans la descente de la Rue Edouard Philogène Wallet, le passage piéton sera refait au printemps comme prévu, une réflexion sera menée avec la DDE pour essayer de ralentir la vitesse dans cette rue.

Rétrocession de concession dans le cimetière communal

Le Maire présente la demande de Mme Poidevin Denise concernant la rétrocession à la commune de la concession qu'elle avait acquise, celle-ci étant vide de toute sépulture. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette rétrocession. La somme de trente euros devra être reversée à Mme Poidevin.

Fête locale - subventions

Le Maire donne lecture des courriers de Mr Jacky Boulanger qui sollicite un emplacement pour un manège enfantin moyennant une subvention de 150 € et de Mr Navet pour une pêche aux canards et un crève ballon moyennant 100 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'attribuer ces aides.

Remboursement des assurances du personnel

Suite au transfert de trois agents à la Communauté de Communes, les bases de l'assurance du personnel ont diminué donc la SOFCAP rembourse à la commune une somme de : 1962.36 € pour les agents affiliés à la CNRACL et de 394.82 € pour les agents non affiliés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces remboursements et donne pouvoir au Maire pour encaisser ces recettes.

Achat de panneaux

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de régler la facture de Picardie Signalisation concernant l'achat de panneaux en remplacement de ceux usagers, pour un montant de 1036.82 € TTC en section d'investissement (restes à réaliser) afin de récupérer la TVA.

Syndicat d'électricité

Courrier du SIER : la somme de 3303.91 € est à prévoir au budget 2007 pour l'entretien de l'éclairage public.

Mr Obry informe que l'enfouissement de réseaux sur une partie de la route de Conty et la pose des candélabres sont bien prévus par le syndicat pour 2007, donc à prévoir au budget communal.

Chaises pour la salle des mariages

Le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de chaises pour la salle des mariages : une quarantaine de chaises en plastique, à laisser sur place, modèle choisi Sirtaki, coloris bordeaux, anti-feu.

Coût : 40 chaises x 24.32 € HT l'unité = 972.80 € HT + TVA.

Le Conseil Municipal approuve cet achat.

Livre de mariage

Le Conseil Municipal examine un exemplaire gratuit « le livre de notre mariage », adressé par les Editions Evenements et Tendances, qui comprend des poèmes, des zones d'écritures pour les invités, des emplacements pour les photos.... Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de remplacer la traditionnelle plante offerte aux mariés par cet ouvrage et passe commande de 10 exemplaires au prix de 19.90 € TTC l'unité.

Rubans du Patrimoine

Le Maire informe le Conseil Municipal que Plachy-Buyon peut s'inscrire à la 13^{ème} édition des Rubans du patrimoine, qui récompense les opérations de restauration de bâtiment. Le dossier doit comprendre : la présentation de la commune et des bâtiments rénovés, la motivation de la commune, une présentation des travaux (photos avant et après), les retombées pour la commune notamment en terme d'emploi, le plan de financement, les noms, spécialités et domiciliations des entreprises, les autres actions de communication... le dossier complet devant être adressé avant le 3 mars.

Une commission d'urbanisme aura lieu le mardi 20 février à 18 h.

Repas de Aînés

Le repas des Aînés aura lieu le 18 mars 2007. Sur demande du Maire, le restaurant « la Petite Auberge » doit envoyer des propositions de menus.

Tour du village

Suite au compte rendu établi par le jury du concours des villages fleuris, Madame le Maire accompagnée de Mr Obry, Adjoint, et de Mr Daboval, jardinier, ont effectués un tour de village. Sur ces conseils de nouvelles plantations seront réalisées au printemps.

Plan communal de sauvegarde

Le Maire informe le Conseil Municipal que, sur demande du Préfet, la commune doit établir un Plan Communal de Sauvegarde afin de pouvoir réagir en cas de danger pour la population.

La séance est levée à 22 h 55